

Qui sommes-nous ?

L'historique

Les mécanismes assistantiels qui ont permis durant les deux siècles précédents à l'État de structurer la solidarité nationale sont aujourd'hui à la recherche tant de nouveaux relais que de nouveaux principes. Simultanément, la territorialisation de l'action publique favorise l'émergence d'initiatives soucieuses de conjuguer pertinence, éthique et efficacité. Leurs promoteurs redécouvrent, au-delà du visage de l'utilisateur consommateur de services, le rôle de l'habitant impliqué et mobilisable, et la présence du citoyen acteur et solidaire.

Libérer les potentiels créatifs des acteurs locaux ; soutenir leurs capacités à se regrouper, à investir les logiques de développement local et à se rapprocher des habitants de façon à répondre aux besoins sociaux par la réflexion et l'action communes ; faire le pari de la rencontre, des échanges, du respect mutuel et de la convivialité pour une meilleure maîtrise du cadre et des conditions de vie : tels sont les principaux enjeux qu'entend relever aujourd'hui le processus dynamique souvent désigné par les termes d'"innovation locale".

Pour l'entretenir, acteurs sociaux et décideurs locaux éprouvent le besoin croissant de disposer d'une banque de données pertinentes, fiables et utiles, issues des expériences les plus significatives et les plus prometteuses. Une banque auprès de laquelle puiser des informations sur les meilleures façons d'agir en partenariat pour promouvoir le "mieux vivre ensemble" dans les quartiers, les villages et les villes. Et à laquelle verser à son tour ses propres initiatives pour les mettre au service d'autres acteurs et décideurs dès qu'elles commencent à faire leurs preuves.

Aussi, en étroite partenariat avec plusieurs institutions, l'Observatoire national de l'action sociale (Odas) a mis en place dès 1999 un dispositif susceptible de répondre peu à peu à l'ensemble de ces attentes. À l'origine organisée sous la forme d'un réseau d'informations sur le développement social (RIDS)¹, regroupant une dizaine de grandes associations et institutions, cette activité s'est progressivement structurée pour devenir en 2006 l'Agence des pratiques et initiatives locales (Apriles)². Il s'agissait de passer de l'animation d'un réseau apte à produire des informations à l'organisation d'une démarche susceptible d'identifier et d'expertiser directement tout ce qui traduit une volonté d'innovation soucieuse de développement social.

Le contexte

Depuis près d'un demi-siècle, notre société est confrontée à la progression d'une crise profonde de son modèle dans ses trois dimensions : précarité économique mais aussi, et c'est de plus en plus préoccupant, précarité relationnelle et identitaire (absence de relations sociales, de vie sociale, de rôle social, isolement, repli sur soi, mal-être ...). C'est dans ce contexte que s'est développée progressivement la notion de "développement social", en réponse à la crise de l'État-providence.

Pour l'Odas, le développement social se pense comme une nouvelle conception de l'action publique, favorisant l'implication de tous les acteurs locaux dans le développement d'initiatives (culturelles, éducatives, festives, sportives...) aptes à renforcer la solidarité de droit par une solidarité d'implication. Il s'agit ainsi d'une logique d'intégration des populations fragilisées non seulement par la précarité matérielle ou la différence culturelle, mais aussi par l'âge, le handicap ou encore l'isolement...

Le développement social implique de sortir de la seule appréhension des publics par leurs difficultés, au profit d'une approche plus globale des territoires et de leurs habitants, à l'aune des difficultés qu'ils rencontrent mais également de leurs ressources et de leurs potentiels. Sur le plan des pratiques d'intervention, il ne s'agit alors plus seulement d'accompagner les personnes en situation de précarité par la voie d'actions individuelles ou collectives, mais bien de s'appuyer sur l'ensemble des forces vives d'un territoire (élus, professionnels, institutions, entreprises,... et habitants) pour en renforcer la cohésion.

Le développement social consiste ainsi, dans un objectif de prévention, à irriguer l'ensemble d'un territoire d'une aspiration volontariste à la reconstruction du lien social. Car si l'on ne peut décréter le lien social, on peut créer des conditions qui lui sont favorables, en encourageant l'implication des habitants dans le développement d'initiatives culturelles, éducatives, festives, sociales, sportives..., en créant des réseaux d'écoute et d'entraide, en encourageant les solidarités de proximité et les solidarités intergénérationnelles, en dynamisant la vie associative...

Les objectifs

Le rôle d'Apriles est donc d'identifier, de valoriser et de faire connaître un ensemble d'initiatives susceptibles d'être reproduites sur d'autres territoires. Et pour faciliter la diffusion des savoir-faire, les fiches de recueil de ces initiatives consacrent une place importante à la méthodologie. Plus de 350 actions sont consultables sur le site www.apriles.net, qui dessine un paysage dynamique et créatif, dans lequel habitants, élus et professionnels s'impliquent ensemble dans des démarches d'entraide et de développement. Derrière les initiatives locales, sont ainsi valorisées deux tendances : la permanence d'une dynamique locale soucieuse de réponses collectives face à la crise, et les promesses du partenariat lorsque l'on sait dépasser ses propres logiques de territoire au profit de l'intérêt général.

Notre équipe

L'agence Apriles est portée par l'Observatoire national de l'action sociale (Odas).

Elle est aujourd'hui pilotée par Joachim Reynard qui assure la rédaction en chef ainsi que le webmastering, ainsi que par Estelle Camus, en charge de la coordination éditoriale.

Le repérage et la production des fiches Action diffusées sur Apriles.net sont également assurés par les chargés d'étude de l'Odas :

- > Estelle Camus, chargée d'étude Autonomie
- > Ségolène Dary, Chargée d'étude finances départementales
- > Marie-Agnès Feret, chargée d'étude enfance - famille
- > Lise Pelerin, Chargée d'étude, coordinatrice de l'action-recherche « Les Villes et le vivre ensemble. La gouvernance locale de la cohésion sociale »
- > Emmanuelle Guillaume, Chargée d'étude

L'Agence s'appuie également pour le repérage et l'expertise de ses actions, sur ses partenaires ainsi que ceux de l'Odas, ainsi que sur l'ensemble de l'équipe de l'Odas, amenée à repérer de nombreuses initiatives au cours de ses déplacements.

Nos partenaires

L'Agence est soutenue financièrement par un certain nombre de partenaires qui participent également à son comité de pilotage :

- Le Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET).
- La Direction générale de la cohésion sociale (DGCS) du ministère des affaires sociales.
- La Mutualité sociale agricole (MSA).

- La Banque Postale

Pour quoi faire?

Apriles.net s'adresse à tous ceux qui veulent échanger, partager et concevoir des actions locales. Espace de dialogue favorisant l'échange et le débat, boîte à idées, d'information et de documentation : Apriles est un lieu d'engagement entre

tous ceux qui ont la volonté d'agir et de faire évoluer l'action sociale.

Sur la base d'actions apriles.net, des initiatives locales, des idées pour agir.
Des actions de développement social, des actions novatrices et efficaces.

>> Des fiches actions venues de tous les territoires...

> Qui mettent en avant le contexte et l'objectif de l'action.

> Qui apportent un soin tout particulier à détailler la méthode employée ainsi que les coopérations créées entre partenaires.

> Qui offrent une analyse de l'efficacité en terme d'impact.

Chacune de ces actions a fait l'objet d'une sélection et d'une analyse rigoureuse de la part de l'agence Apriles et de ses correspondants locaux.

1 Le RIDS avait été créé par l'Odas en partenariat avec notamment la Direction générale de l'action sociale (DGAS), la Caisse centrale de la MSA, la Fédération des centres sociaux et socioculturels de France (FCSF) et l'Union nationale des CCAS.

2 Apriles a été créé par l'Odas en partenariat avec la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS), la Caisse nationale d'allocations familiales (Cnaf), la Caisse centrale de la MSA et le Secrétariat général du Comité interministériel des villes (SG CIV).